



Cotisations valables dès le 1er avril 2023

Tarifs pour la 1<sup>ère</sup> année de sociétariat ou 2023 pour les sociétaires déjà en place.

<b>Actifs dès 18ans</b>	50.-
+ 2 demi-journée de travail 'bénévole' rémunéré en déduction des cotisations de l'année suivante	
<b>Juniors</b>	30.-
+ 2 demi-journée de travail 'bénévole' rémunéré en déduction des cotisations de l'année suivante	
<b>Passifs, soutien</b> en 2023	50.-

Tarifs dès la 2<sup>ème</sup> année de sociétariat ou 2024 pour les sociétaires déjà en place.

<b>Actifs dès 18ans</b>	150.-
Réduction de 50.- par ½ journée de travail de l'année précédente. Maximum 2x ½ journée.	
Donc possibilité de ramener la cotisation à son prix initial de 50.-	
<b>Juniors</b>	80.-
Réduction de 25.- par ½ journée de travail de l'année précédente. Maximum 2x ½ journée.	
Donc possibilité de ramener la cotisation à son prix initial de 30.-	
<b>Passifs, soutien</b> dès 2024	30.-

### Jours de 'travail' :

Max 2 ½ journée de travail déductibles. Les jours supplémentaires ne sont pas en 'avance' pour une future année.

Les membres du comité sont responsables de la comptabilité des journées de travail. Les membres sont tenus de s'annoncer auprès d'un membre du comité lors de l'arrivée et surtout lors du départ (signature d'une feuille), pas signé = pas comptabilisé.

### Possibilité de travail :

#### Pendant une manifestation :

½ jour → dès le début jusqu'à 14h  
→ dès 11h jusqu'à la fin

1 jour → dès le début jusqu'à la fin (yc rangements)

#### Avant ou après manifestation :

½ jour → dès 17h-18h jusqu'à fin ou selon demande du comité.  
Pour totaliser ½ jour, minimum de 5h (peut être sur plusieurs jours ou soir)

### Différence entre membre Actif et Passif (soutien).

#### Actifs et juniors:

- affilié à l'ASCJ, donc FER, donc FSSE (obligatoire pour participer aux concours).
- réduction lors de cours, rando, sorties,...
- participe à l'AG

#### Passifs – Soutien :

- pas d'affiliation à l'ASCJ
- participation aux cours, rando, sorties,...possible sans réduction
- participe à l'AG

Il est bien entendu possible de travailler plus. Le bénévolat est la base d'une société comme la nôtre.

Cette proposition est pour instaurer une certaine 'équité'.

A savoir que cette pratique est utilisée dans la majorité des sociétés hippiques.